

Le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers

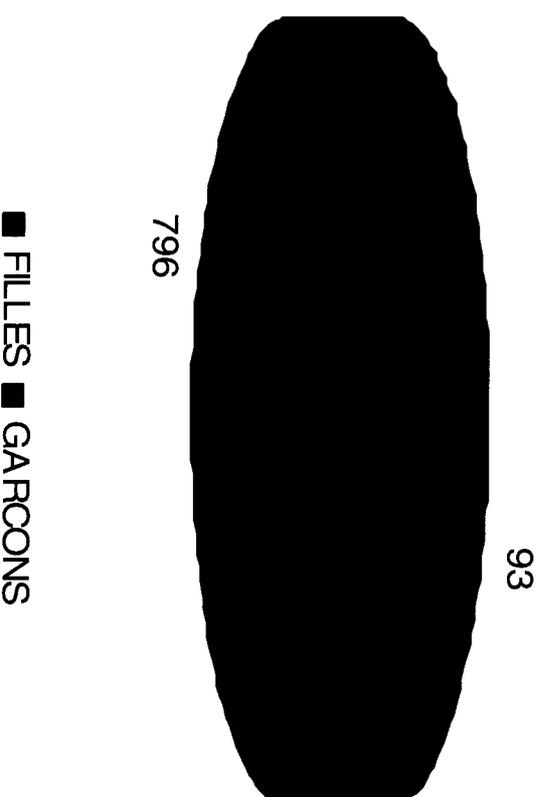
I. Données quantitatives au 16 septembre 2013 :

La situation de **889** mineurs isolés étrangers a été portée à la connaissance de la cellule.

1. Répartition des mineurs par sexe :

Sur les 889 MIE orientés par la cellule, nous dénombrons :

- 93 filles (10%)
- 796 garçons (90%)



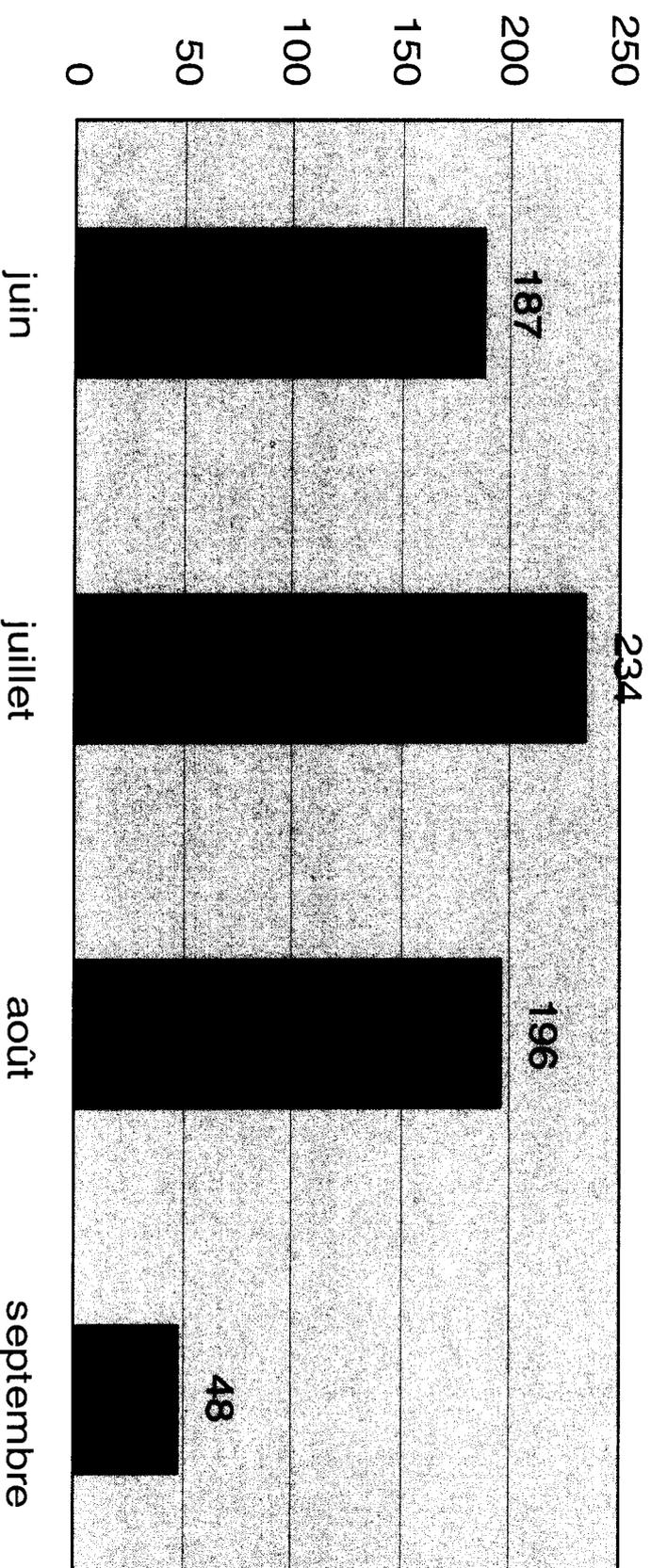
2. Nombre de mineurs isolés étrangers se disant être arrivés sur le territoire entre juin et septembre :

187 mineurs dont la situation a été portée à la connaissance de la cellule disent être arrivés en juin sur le territoire.

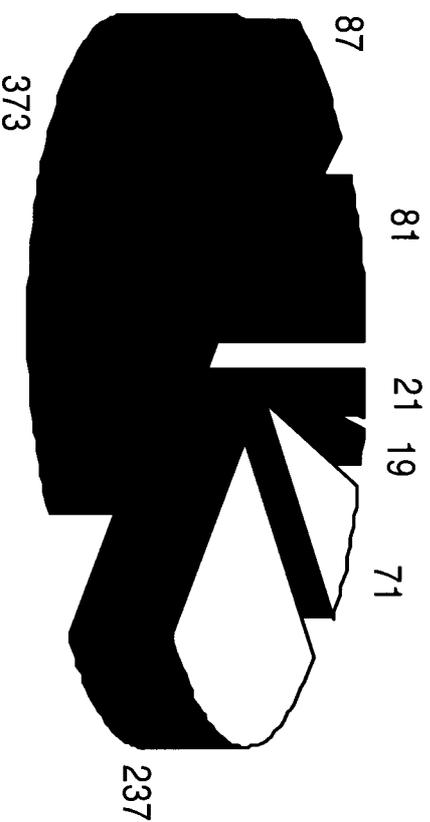
234 mineurs disent être arrivés en juillet sur le territoire.

196 mineurs disent être arrivés en août sur le territoire.

Du 1^{er} au 16 septembre, les situations de 48 mineurs disant être arrivés sur le territoire en septembre ont été portées à la connaissance de la cellule.



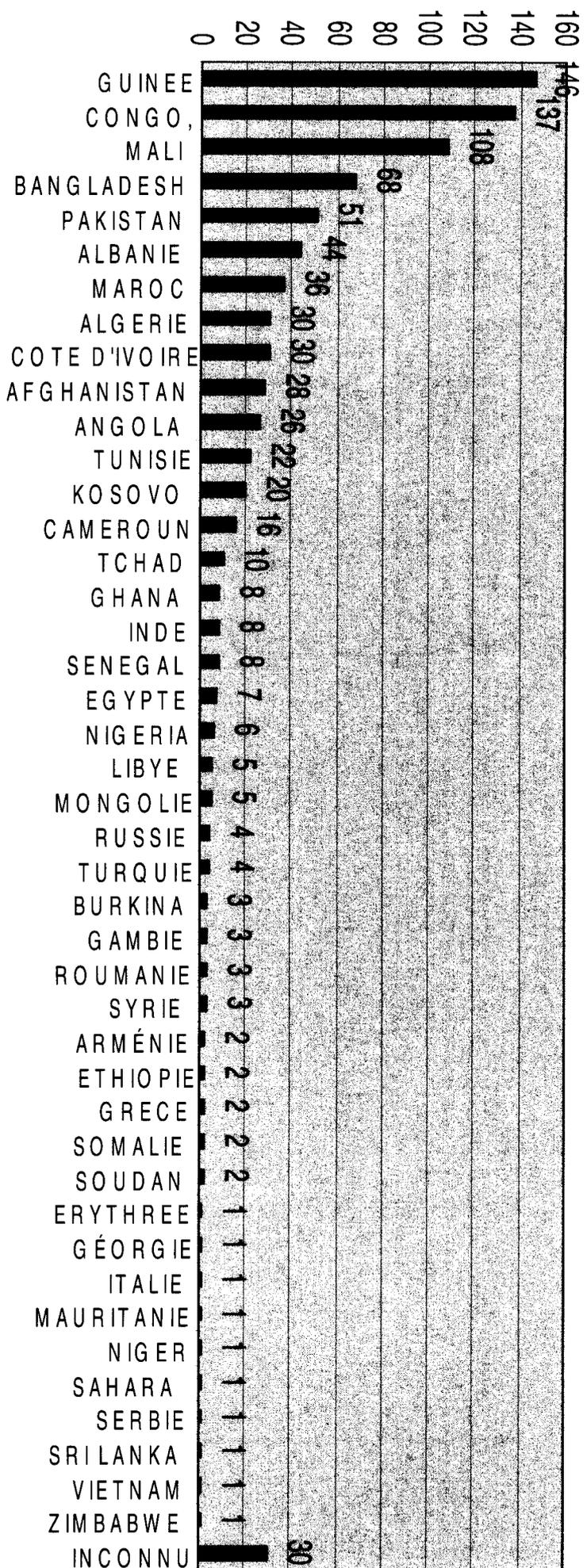
3. Répartition des jeunes en fonction de leur âge à la date de leur arrivée sur le territoire :



■ 0-13 ans ■ 13-14 ans □ 14-15 ans □ 15-16 ans ■ 16-17 ans ■ 17-18 ans (moins 1 jour) ■ non renseigné

Pour la tranche 0-13 ans : 7 enfants ont entre 0 et 1 an ; 1 enfant a entre 1 et 2 ans ; 2 enfants ont entre 6 et 7 ans ; 1 enfant a entre 7 et 8 ans ; 1 enfant a entre 9 et 10 ans ; 1 enfant a entre 10 et 11 ans ; 4 enfants ont entre 11 et 12 ans; 4 enfants ont 12 et 13 ans.

4. Pays d'origine des mineurs :



57,5% des enfants sont originaires d'Afrique Sub-Saharienne (16% sont originaires de la Guinée, 15 % du Congo et 12% du Mali).

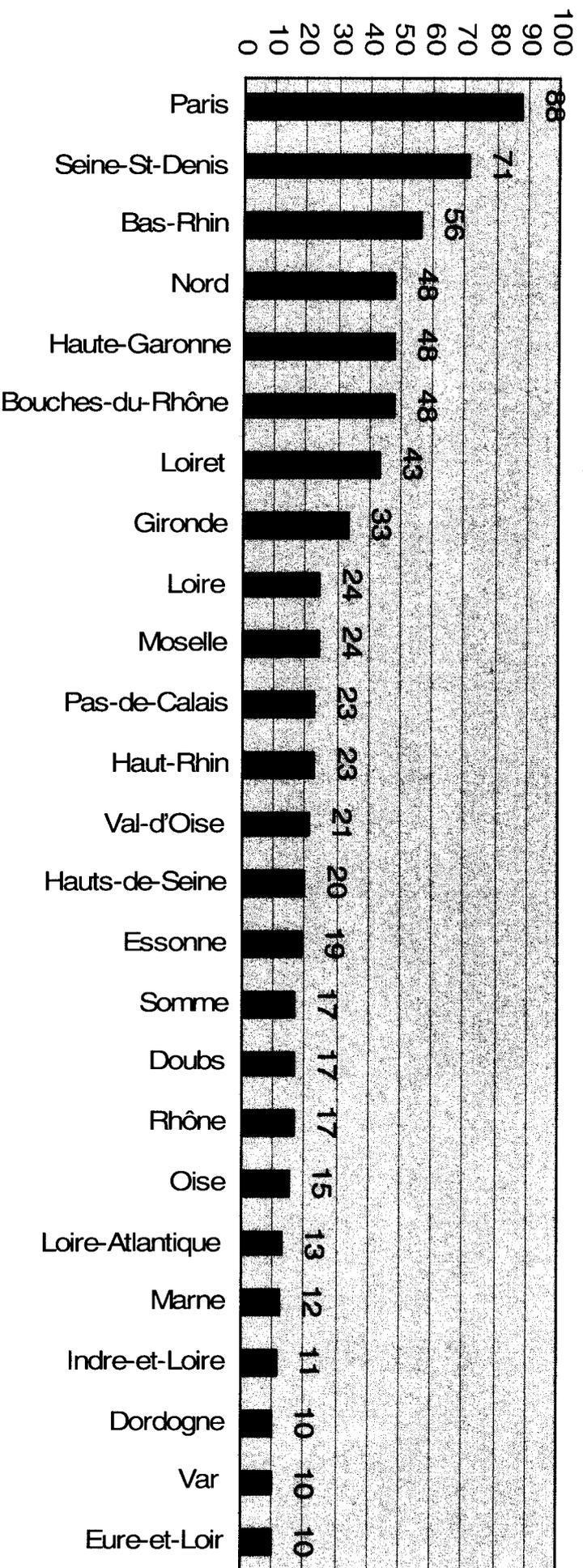
18,2% sont originaires d'Asie (8% sont originaires du Bangladesh, 6% du Pakistan, 3% de l'Afghanistan).

11,7% sont originaires des pays du Maghreb et Moyen-Orient (4% sont originaires du Maroc, 3% d'Algérie).

9,2% sont originaires des pays d'Europe (5% sont originaires d'Albanie, 2% du Kosovo).

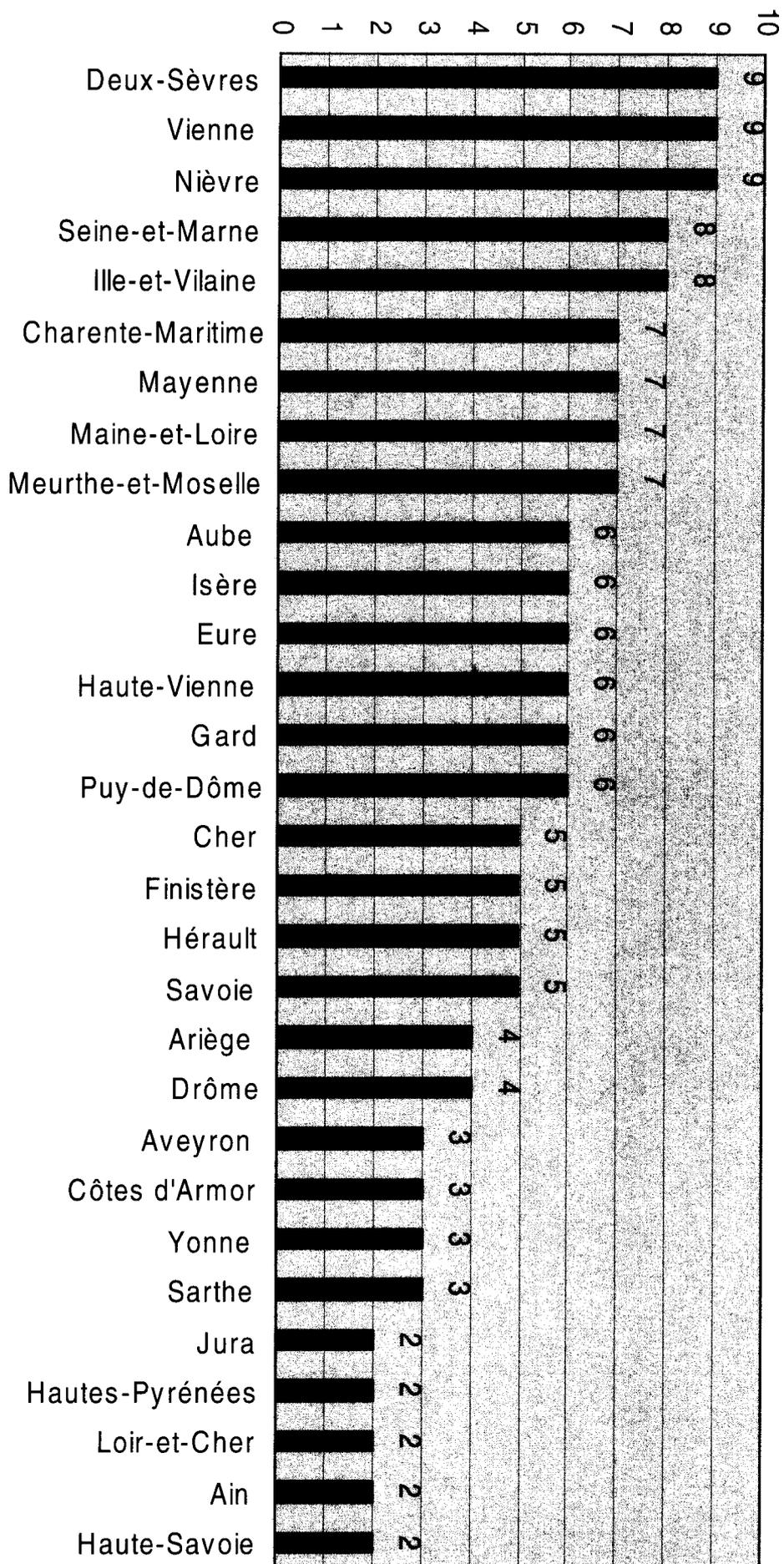
4. Volume d'arrivées des enfants par territoire :

4.1. Entre 10 et 90 arrivées : 25 départements sont concernés :



La majeure partie des enfants arrive sur un nombre de départements restreint : 10% des enfants connus de la cellule arrivent sur Paris, 8% sur la Seine Saint Denis, 6% sur le Bas-Rhin, 5% sur le Nord, la Haute-Garonne, les Bouches du Rhône et le Loiret, 4% sur la Gironde.

4.2. Entre 2 et 9 arrivées : 30 départements sont concernés.



4.3. Entre 0 et 1 arrivées : 41 départements sont concernés.

Nombre d'entrées	1	0
Départements	<p><u>11 départements sont concernés :</u></p> <p>Aisne, Hautes-Alpes, Charente, Corrèze, Lot et Garonne, Orne, Pyrénées Atlantiques, Tarn, Tarn et Garonne, Territoire de Belfort, Vendée</p>	<p><u>30 départements sont concernés :</u></p> <p>Allier, Alpes-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Aude, Calvados, Cantal, Corse du Sud, Côte-d'Or, Creuse, Gers, Haute-Corse, Indre, Landes, Haute Loire, Lot, Lozère, Manche, Haute Marne, Meuse, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Haute Saône, Saône-et-Loire, Seine-Maritime, Val-de-Marne, Vaucluse, Vosges, Yvelines</p>

65 départements ont atteint ou dépassé le nombre d'accueils prévus selon la clé de répartition soit dans le cadre d'arrivées spontanées maintenues sur le département (avec ou sans saisine de la cellule) soit dans le cadre de réorientations.

Pour 6 départements, nous n'avons reçu aucune information quant aux arrivées (Seine Maritime, Val de Marne, Haute-Marne, Corse du Sud, Alpes Maritimes, Aisne) portant à 0 le nombre de MIE pris en charge par ces départements depuis la mise en place du dispositif.